



**PROPOSITION DE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE AUGUSTE DELAUNE DE
BOBIGNY SUITE À LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE RENFORCÉ DU
2 NOVEMBRE 2020.**

Cette proposition est en accord avec la page 6 du protocole sanitaire du 2 novembre 2020 qui stipule que « *si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat* ».

Elle a, par ailleurs, été proposée au vote du Conseil d'Administration en sa séance du 3 novembre 2020 lequel l'a validée à l'unanimité des 18 personnes présentes (23 membres – Quorum à 12)

RAPPELS :

- Le port du masque est imposé tant dans la rue pour venir au collège qu'à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement,
- Les parents sont responsables de la prise de température avant le départ vers le collège,
- Le Gel Hydro alcoolique est proposé tout au long de la journée (*il est bon que chaque élève, toutefois, dispose de sa propre petite bouteille de gel*)
- L'aération des locaux est systématique toutes les deux heures de cours, avant l'entrée des élèves le matin, après la sortie des élèves le soir.

Contraintes :

- Nous ne disposons pas d'une salle par classe
- Leur superficie et le mobilier disponible ne permettent pas le respect des distanciations
- Les couloirs sont trop étroits pour absorber une circulation de plus de 600 élèves
- La cour de récréation accueille, en temps normal, 630 élèves sur une superficie de 1.200m²
- Nous devons maintenir un enseignement présentiel régulier avec les élèves

Proposition :

Respect de l'emploi du temps normal en réduisant les effectifs par 2 (environ 300 élèves au lieu 600) pour maintenir un fonctionnement des plus normaux et en respectant un équilibre entre semaine 1 et semaine 2.

Organisation pédagogique

Avec la réduction des effectifs, le respect de l'emploi du temps et la répartition actuelle des salles sont maintenus.

Une alternance des groupes 1 et 2 chaque jour pour tous les niveaux est organisée sur 2 semaines selon le planning ci-après :

EMPLOIS DU TEMPS AMENAGES POUR LES DEMI-GROUPES ALTERNES							
Suivre :		NOVEMBRE			DECEMBRE		
EDT S2	Lundi	02/11/20	G1		Lundi	30/11/20	G1
	Mardi	03/11/20		G2	Mardi	01/12/20	G2
	Mercredi	04/11/20	G1		Mercredi	02/12/20	G1
	Jeudi	05/11/20		G2	Jeudi	03/12/20	G2
	Vendredi	06/11/20	G1		Vendredi	04/12/20	G1
	Samedi	07/11/20			Samedi	05/12/20	
	Dimanche	08/11/20			Dimanche	06/12/20	
	Lundi	09/11/20		G2	Lundi	07/12/20	G2
	Mardi	10/11/20	G1		Mardi	08/12/20	G1
	Mercredi	11/11/20		G2	Mercredi	09/12/20	G2
	Jeudi	12/11/20	G1		Jeudi	10/12/20	G1
	Vendredi	13/11/20		G2	Vendredi	11/12/20	G2
	Samedi	14/11/20			Samedi	12/12/20	
	Dimanche	15/11/20			Dimanche	13/12/20	
EDT S1	Lundi	16/11/20	G1		Lundi	14/12/20	G1
	Mardi	17/11/20		G2	Mardi	15/12/20	G2
	Mercredi	18/11/20	G1		Mercredi	16/12/20	G1
	Jeudi	19/11/20		G2	Jeudi	17/12/20	G2
	Vendredi	20/11/20	G1		Vendredi	18/12/20	G1
	Samedi	21/11/20					
	Dimanche	22/11/20			JANVIER		
	Lundi	23/11/20		G2	Lundi	04/01/21	G2
	Mardi	24/11/20	G1		Mardi	05/01/21	G1
	Mercredi	25/11/20		G2	Mercredi	06/01/21	G2
	Jeudi	26/11/20	G1		Jeudi	07/01/21	G1
Vendredi	27/11/20		G2	Vendredi	08/01/21	G2	

Les professeurs assureront le dépôt de travail sur Pronote afin que les élèves restés à la maison puissent travailler en parallèle de ceux présents au collège.

Les groupes 1 et 2 respectent la répartition de début d'année. Pour les niveaux n'ayant pas de demi-groupe (5^e et 4^e) une répartition doit être faite par le professeur principal et transmise à l'équipe de vie scolaire pour le suivi de l'assiduité des élèves.

Cette organisation ne concerne pas les élèves des classes ULIS et UPE2A. En effet, ils sont déjà en effectifs réduits et peuvent fréquenter le collège selon leur emploi du temps classique.

Sens de circulation

Nous maintenons les sens de circulation prévus dans le protocole de rentrée 2020 (règles de fonctionnement du collège Auguste Delaune) : 1 escalier de montée (escalier central) et 2 escaliers de descente (escaliers latéraux) en fonction de l'aile. Lors de la montée en classe avec un professeur, l'escalier le plus proche de la salle est à privilégier.

Entrées

Ouverture de la grille 5 minutes avant les horaires traditionnels (ex : 7h40 au lieu de 7h45). Ensuite, pour chaque heure, et afin de maintenir le calme dans les couloirs, les élèves pourront patienter dans la cour en attendant la sonnerie. Veiller à limiter autant que possible les regroupements durables aux abords de l'entrée du collège.

Le rangement des élèves dans la cour est maintenu à **8h00, 10h15, 13h30 et 15h40**

Pour les heures où il y a simultanément des entrées et des sorties d'élèves (exemple : 11h00 et 14h30), nous prévoyons, au niveau du portail du collège, un sens d'entrée et de sortie avec un affichage au sol et mural pour la circulation et les distances.

Sorties

Le flux de sortie bénéficiera d'une régulation grâce à la présence d'AED et la mise en place d'un ordre de descente au niveau des couloirs et des escaliers (cf. § récréation).

Pour les heures où il y a simultanément des entrées et des sorties d'élèves (exemple pour 11h et 14h30) Nous prévoyons un sens d'entrée et de sortie avec un affichage au sol et mural pour la circulation et les distances.

Récréations

Maintien des récréations pour tous, les professeurs continuent de venir chercher les élèves.

Ordre de descente dans la cour géré par les AED au niveau des escaliers de descente. Priorité au 2^{ème} étage puis au 1^{er} étage

Demi-pension pour les élèves

Dans la mesure où l'effectif est réduit de moitié, nous maintenons l'organisation du protocole de la rentrée de septembre 2020.

Passage des élèves au self par niveau **et par classe**. Appel des classes par les AED.

Lavage des mains à l'entrée du self,

Placement par un AED des élèves en quinconce pour garder une distance d'un mètre minimum entre chaque élève. Rassembler les élèves d'une même classe sur le même groupe de tables.

Dans l'éventualité où nous accueillons plus de 90 élèves par service, un nettoyage des emplacements (tables, chaises) réutilisés sera effectué avant que le reste des élèves ne s'installent.

Le port du masque est obligatoire lors de la circulation dans la demi-pension. Il est autorisé de l'enlever uniquement lorsque l'élève est assis à sa place, en train de manger.

Il est à noter qu'il sera impossible de préparer les plateaux pour les élèves ou de nettoyer les tables entre 2 élèves sans l'affectation d'un agent supplémentaire dans l'équipe.

Restauration pour les équipes pédagogiques et éducatives

Les équipes ont accès au self, à la salle des professeurs et également aux salles de réunion pour maintenir les distances nécessaires. L'aération et le nettoyage de la salle utilisée devront être assurés et respectés par les utilisateurs.

Permanences et CDI

- Pas plus de 2 classes (donc 24 élèves) en permanence
- Pas plus d'une classe (donc 12 élèves) au CDI

Dans l'éventualité d'un plus grand nombre de classes en permanence en même temps, les salles initialement prévues pourront être utilisées si le nombre d'A.E.D. présents le permet. Sinon, les élèves seront pris en charge dans la cour de récréation.

Divers

Maintenir autant que possible les portes ouvertes pour les salles de classe afin de faciliter le travail des agents tout en veillant à la sécurité du matériel présent dans les classes.

Nous demandons aux parents de ne pas déposer d'objets à la loge à destination des élèves (ex : goûter, clés, téléphone...).